

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option Directeur de Course ou Internationale Directeur de Course circuit asphalte, circuit terre ou karting.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Directeur de course dans une épreuve route auto.
Directeur de course adjoint ou directeur de course adjoint d'ES dans une épreuve route auto...
Adjoint à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribuées le Directeur de Course.... Toutes missions d'Encadrants, hors CT, chrono et CS
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans

MODALITES DE L'EXAMEN

- Examen à caractère national.
- Questionnaires préparés par la FFSA. Les questionnaires seront envoyés aux Responsables de Formation des Ligues, sur demande au Service Vie Fédérale de la FFSA (Anita SIMICEV).

JURY

- Dans les ligues pour les épreuves : Les membres du Jury devront être titulaire de la licence Directeur de course route.
- Jury de correction au siège de la Fédération
 1. Président : Le Président du Groupe de Travail Directeur de Course Route.
 2. 2 Membres : Le Responsable de Formation des Directeurs de Course de Haut Niveau.
Le Président de la Commission des Rallyes ou un membre de la commission juge et arbitre.

DEROULEMENT DE L'EXAMEN

- **Recommandation avant l'examen : Séance de révision à partir de l'examen blanc mis à disposition par le GT DC route auprès des responsables formation des Ligues**
- L'examen se compose de 2 parties :
 1. Épreuves théoriques au niveau de la Ligue, sous l'autorité du Responsable de Formation de la Ligue.
 2. Mise en situation sur 3 épreuves

EPREUVE THEORIQUE

- **ÉCRIT1 : (temps imparti : 60 minutes, sans documents papier ou supports numériques).**
24 questions sous forme rédactionnelle : **120 points.**
Le questionnaire comprend :
 1. 3 questions à 5 points relatives à l'Organisation Générale 15 points
 2. 3 questions à 5 points relatives à la Sécurité 15 points
 3. 4 questions à 5 points relatives à la réglementation Rallye 20 points
 4. 4 questions à 5 points, relatives à la réglementation Course de Côte et Slalom 20 points
 5. 2 questions à 5 points relatives à la réglementation Rallye VHC/REGULARITE 10 points
 6. 4 questions à 5 points, relatives à la Gestion d'un incident 20 points
 7. 4 questions à 5 points, relatives à la réglementation générale 20 points
 - **ÉCRIT2 :**
 1. Rédaction d'un rapport écrit d'un incident de course, pour présentation à un Collège de Commissaires Sportifs ou au PC
Temps alloué environ 20 minutes : 20 points.
 2. **ENTRETIEN DU JURY DE LA LIGUE**
- NB :** Le jury pose les questions de son choix (Précisions sur l'écrit, motivations du candidat, ...).
Ces questions ne seront pas notées, mais permettront au Responsable de Formation de porter un avis sur les copies des candidats

* CORRECTION

3. Les copies des candidats, (écrit 1 et écrit 2) seront renvoyées à la FFSA pour correction.
- Sur les 140 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :
4. 100 points et plus Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
 5. 99 points et moins Admission refusée.

EPREUVE DE MISE EN SITUATION (si admission à l'épreuve théorique)

- Mise en situation sur 3 épreuves (Rallyes ou Courses de Côte ou Slaloms) par un examinateur désigné officiellement par le parmi les officiels de l'épreuve où se déroule la Mise en Situation,
Le Président du Groupe de Travail Directeur de Course Route valide les épreuves proposées par le candidat en concertation avec l'organisateur et le responsable formation
Le candidat occupera obligatoirement 3 types de poste différents :
 1. Terrain (Parc, voiture encadrement, ...)
 2. Départ / poste Inter ...
 3. PC
- Un ORAL, sous forme d'entretien, sera organisé sur chacune des épreuves.
- Une grille d'évaluation type permettra de noter le Candidat dans les différentes fonctions.

NB : La grille d'évaluation ne devra pas être communiquée au candidat mais envoyé directement par l'examineur au Président du Groupe de Travail Directeur de Course Route ainsi qu'au responsable formation.

Les 3 épreuves pratiques se dérouleront ainsi :

1. Soit sur un Slalom, soit sur une Course de Côte, soit sur un Rallye
FONCTION : Parcs, voitures d'encadrement ...
NOTATION : Sur 25 points : 20 points + 5 points (Entretien avec l'examineur)
2. Soit sur une Course de Côte, soit sur une ES Rallye
FONCTION : Départ CC ou ES, poste inter...
NOTATION : Sur 25 points : 20 points + 5 points (Entretien avec l'examineur)
3. Obligatoirement au PC d'un Rallye
NOTATION : Sur 50 points : 40 points + 10 points (Entretien avec l'examineur)

NB : Les 3 mises en situation doivent être effectuées dans les 12 mois après l'examen écrit sinon l'examen écrit ne sera plus valide. Le candidat devra être titulaire d'une licence de Directeur de Course Stagiaire.

* CORRECTION

Sur les 100 points possibles, si le Candidat obtient :

4. 70 points et plus : Obtention de la licence.
5. 69 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation.

Les résultats de l'épreuve de mise en situation seront transmis au Jury FFSA (Service de la vie fédérale, Anita SIMICEV)

PRISE LICENCE

- Le Président du Groupe de Travail DC Route se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 1. Service Licence FFSA.
 2. Responsable Formation Ligue
 3. Copie Ligue & ASA

Le Candidat Admis pourra alors saisir sa licence, via le site « e-licence » de la FFSA suivant la procédure habituelle.